



Dimanche 11 Mai 2025

Wingen sur Moder

22^{ème} VIDE GRENIER

ORGANISE PAR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Rue de la Gare

Buvette et Restauration
sur place

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre par
téléphone ou mail :

06 82 20 32 96 -- 06 46 75 71 59

OU amicalesp.wingensurmoder@gmail.com

Le droit de participation est fixé à :
10€ les 5 mètres + 2€ le mètre supplémentaire

Voir règlement au dos

Coupon à retourner avant le 08 mai 2025 avec votre chèque libellé à l'ordre de :

Amicale des sapeurs pompiers de Wingen sur moder.

À l'une des adresses suivantes :

Amicale des sapeurs pompiers - Mr Staub – 13 Rue des Marcaires - 67290 Wingen sur moder

Amicale des sapeurs pompiers - Mr Bohlinger – Rue des Primevères - 67290 Wimmenau

Nombre de mètres : _____ Montant total : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP et Ville : _____

Téléphone : _____ Profession : _____

Nature du stand : _____

Ci-joint un chèque de _____ €

J'ai pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre est régulière.

Date :

Signature :

REGLEMENT

- Le prix des emplacements est fixé à 10€ les 5 mètres linéaires (minimum) et 2€ le mètre supplémentaire.
- L'installation des stands se fera de 06h00 à 07h00.
- Les emplacements devront être libérés à 19h00 dans un parfait état de propreté, il est interdit de laisser des déchets ou des invendus sur place.
- Le paiement des inscriptions arrivées après la date limite d'inscription devra se faire avant déballage et installation du stand.
- Les stands de restaurations et boissons sont exclus car réservés aux organisateurs.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.
- L'association décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes (Animaux, Armes, Nourriture, Produits inflammables, CD et Jeux gravés).
- Il est interdit l'introduction de substances nocives ou explosives dans le périmètre du vide grenier, la démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux devront être tenus en laisse.
- L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide grenier.
- Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.
- Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer un quelconque remboursement.
- Il vous sera demandé de remplir une attestation sur l'honneur le jour du vide grenier (voir article R312-9 du code pénal).

Ce règlement est déposé à la mairie de Wingen sur moder.

**Dimanche 11 Mai
2025**

Wingen sur Moder